

DURÉE
3H30

À l'issue de
cette formation,
vous recevrez
une attestation de
formation valable
pour le décompte
d'heures nécessaires
au renouvellement
de la carte
professionnelle.

ASSISTANCE TECHNIQUE

Référent ESI dédié à
l'assistance technique
de la formation
joignable au :
01 71 06 30 30
ou par mail :
fcontinue@fnaim.fr

MOYENS TECHNIQUES

Accès par ZOOM ou
Go To Training, lien de
connexion transmis par
mail au participant

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Support pédagogique
et quizz d'évaluation
finale



PARCOURS COPROPRIÉTÉ

ACTUALITÉ DE LA COPROPRIÉTÉ

OBJECTIFS

- Faire le point sur l'actualité législative et réglementaire de la copropriété (ELAN, ordonnance du 30 octobre 2019, décret du 2 juillet 2020...)
- Analyser la mise en pratique du décret et de l'arrêté du 2 juillet 2020 en ce qui concerne les assemblées générales
- Maîtriser les changements pour la convocation et la tenue des assemblées générales en 2020, y compris les mesures d'exception provisoires liées à la crise sanitaire.
- Faire le point sur les dernières actualités législatives et réglementaires de la copropriété en matière de droit de vote en AG, du droit à la prise pour les véhicules électriques dans les immeubles en copropriété, de diagnostic techniques avec ses impacts juridiques sur le marché de l'immobilier

LE PUBLIC CONCERNÉ

Les professionnels de l'immobilier

LES PRÉ-REQUIS

Aucun

INTERVENANT

Christelle LE ROY, Consultante en Immobilier, Responsable chez Doceos formations

- 5 MN** **INTRODUCTION**
BIENVENUE + PRÉSENTATION DU COURS ET DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
- 30 MN** **PARTIE 1 - DERNIÈRES MESURES DE LA LOI ELAN**
 - **Syndic** : Contrat type et missions complémentaires. Mise en concurrence. Honoraires travaux et contrat. Fin de contrat et transmission des dossier
 - **Statut de la copropriété** : Copropriétés tertiaires - Petites copropriétés - Copropriétés à deux
- 30 MN** **PARTIE 2 - DISPOSITIONS CONCERNANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES COPROPRIÉTAIRES**
Les changements de majorités et les nouvelles passerelles. La participation à distance et le vote par correspondance depuis le 5 juillet 2020. La convocation à la demande d'un copropriétaire. Mesures diverses
- 30 MN** **PARTIE 3 - NOUVELLES DÉLÉGATIONS POUR LE CONSEIL SYNDICAL**
Composition. Délégation de pouvoir
- 30 MN** **PARTIE 4 - ORDONNANCE COVID ET AUTRES TEXTES IMPACTANTS**
Des conditions assouplies pour les participations à distance. Les assemblées sans présence physique. La modification des conditions de tenue de l'assemblée générale après convocation. Des conditions assouplies pour les pouvoirs. Autres mesures d'actualité
- 45 MN** **LE VOTE PAR CORRESPONDANCE : RETOUR D'EXPERIENCE /QUESTIONS REPONSES**
- 5 MN** **VEHICULES ELECTRIQUES : LE DROIT A LA PRISE**
- 10 MN** **DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE**
- 15 MN** **SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION**
- 10 MN** **TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT**

